

# Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

**Jeudi 2 février 2017 à la salle du Pavillon de Genolierde 20h00 à  
22h10**

## TABLE DES MATIERES

1. Appel.....	1
2. Assermentations.....	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016.....	1
4. Communications du bureau .....	1
5. Communications du CODIR. ....	1
6. « Futur complexe scolaire de Le Muids », présentation du projet, des démarches, des obligations légales et des conséquences financières pour les communes. ....	2
7. Nomination d'un membre pour la commission de pilotage de la construction du complexe scolaire de Le Muids .....	8
8. Propositions individuelles et divers.....	9

ANNEXE présentation du CODIR

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

**Jeudi 2 février 2017**  
**à la salle du Pavillon de Genolier**  
**de 20h00 à 22h10**

M. **François VAUTIER** souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour ce Conseil Intercommunal extraordinaire AISGE.

### 1. APPEL

9 membres du CODIR sont présents, 1 excusé ; 16 membres du CI sont présents, sur 24 convoqués (avec les suppléants), 6 absents, 2 excusés.  
Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

### 2. ASSERMENTATIONS.

M<sup>me</sup> **Cécile CUENOUD** (nouvelle membre du CI, commune de Genolier) et M. **Georges RICHARD** (suppléant Genolier) sont assermentés.

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2016.

<b>VOTATION</b>	<b>13 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>3 Abstentions</b>
<b><u>Décision</u> : Le procès-verbal est accepté à forte majorité.</b>			

### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Aucune communication.

### 5. COMMUNICATIONS DU CODIR.

M<sup>me</sup> **Florence RATAZ** indique que la révision des statuts est en cours, il faut valider la décision prise par le CI pour faire figurer le montant du plafond d'endettement dans les statuts. Ces statuts devront être présentés à chaque

commune qui compose l' AISGE, lors de leur conseil communal d'ici le mois de juin.

## 6. « FUTUR COMPLEXE SCOLAIRE DE LE MUIDS », PRÉSENTATION DU PROJET, DES DÉMARCHES, DES OBLIGATIONS LÉGALES ET DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LES COMMUNES.

Le **Président** explique que ce complexe interpelle, comme constaté lors du dernier CI, et qu'il y a beaucoup de questions de la part des conseillers. Le montant d'investissement est conséquent et aura des répercussions sur les finances des communes membres. Il remercie le CODIR de donner cette présentation. Ceci est en accord avec les recommandations de la Cour des comptes du Canton : « Tout délégués au comité de direction et au conseil intercommunal devrait être informés des activités et de l'historique de l'association et comprendre les attentes de la commune pour sa mission, cela implique des objectifs de performances, des objectifs financiers, ainsi que des exigences en termes de communications ».

Le **Président** passe la parole au CODIR : M<sup>me</sup> **Florence RATTAZ**, remercie M<sup>me</sup> **BOLOMEY**, qui représente la DGEO et M. **Simon LAGGER**, directeur de l'ESPGE d'être présents ce soir. Le but est de fournir des informations pour tous les membres de cette nouvelle législature. Il est également important de parler de l'évolution démographique de notre région et des besoins scolaires.

ANNEXE présentation.

En complément de l'annexe : M<sup>me</sup> **Florence RATTAZ**.

Depuis 2007, fin de la construction du Cordex, l' AISGE se posait déjà la question de bâtiments futurs. En effet ce bâtiment de 17 classes était vite rempli et il fallait penser à construire. S'ajoute à ceci l'application de la loi LEO et HARMOS. Dès 2011 la réflexion a commencé pour une nouvelle construction pour définir les démarches en tenant compte des paramètres suivants : les constructions actuelles, la vétusté des bâtiments, l'évolution démographique des communes, l'intégration des UAPE selon la LAGE (loi sur l'accueil de jour des enfants), la répartition des niveaux scolaires et l'étude des terrains possibles (cf. p.6). Tous ceci amènes à définir l'implication des changements importants dans l'organisation de l'enseignement. Trois variantes seront proposées au CODIR de l' AISGE et dès le départ une variante a retenu l'attention de l' AISGE, celle d'Arzier le Muids. Choix motivé par des contraintes de terrains, les communes possédant des terrains en utilité publique ayant été privilégiées, de la provenance

de la population, la majorité des élèves venant des villages du haut. Le remplissage des écoles est aussi à considérer pour ne pas vider des écoles existantes et réunir les pôles scolaires. Dès 2013, acceptation des projets des écoles à St-Cergue et à Le Muids (*cf. p.8*). L' AISGE a demandé un mandat formel à la Municipalité d'Arzier-Le Muids sur un terrain d'utilité publique, puis un accord a été signé avec la DGEO pour la construction (*cf. p.9*). La commune a dû respecter les règles sur le marché public, d'où en 2015 le concours d'architecture. Le conseil communal d'Arzier-Le Muids a adopté la demande de crédit d'étude en 2016, sous la nouvelle législature.

**M. Simon LAGGER** remercie l' AISGE de pouvoir s'exprimer ce soir, pour démontrer la réalité des besoins de l'école. En 2017, voici les actualités et contexte des écoles. Trois choses : la politique, la démographie scolaire avec ses fluctuations sur ces 10 dernières années et les besoins réels aujourd'hui des demandes. Les cantons romands se mettent ensemble pour essayer de définir des lignes communes pour permettre une forme de mobilité au sein de la francophonie et de dire qu'un élève qui passe d'un canton à un autre ne se retrouve pas dans une école complètement différente en déménageant. D'où sont nées les 11 années scolaires et une multitude d'harmonisation. HARMOS dit qu'il faut distinguer 3 cycles différents : Cycle 1 de 1P à 4P laisser les enfants en bas âge dans les communes. Cycle 2 de 5P à 8P réunir les enfants sur le site de Le Muids et le Cycle 3 de 9P à 11P à Genolier. En 2013, le peuple vaudois vote la loi LEO, cette réforme jalonne le parcours de la pédagogie vaudoise. Avant cette loi nous avions 3 classes en secondaire (cycle 3), la VSO, VSB VSG, maintenant il n'y a que 2 voies la VG et la VP. Par contre, en voie générale (VG) il y a des niveaux différents pour les maths, le français et l'allemand : niveau 1, standard et niveau 2, niveau plus élevé. La visée inclusive de l'école permet aux enfants différents de rester dans les établissements et de ne plus aller en écoles spécialisées. Actuellement 150 élèves ont des besoins particuliers, qui créent une demande de locaux adaptés (*cf. p.12-13*). En 2017, la loi LEO dit que les classes doivent être composées de 18-20 élèves et au-delà de ce nombre il faut les séparer en deux (*cf. p.14*). Aujourd'hui, sur les 5 sites il nous manque 15 locaux (*cf. p.15-17*). Le site de Le Muids reste central pour les accès par le train Nyon-St-Cergue et ne surchargera pas le réseau puisque les élèves prendront le train de manière mesurée (*cf. p.19*). Les besoins futurs restent incertains, mais nous pouvons les préparer. Il faut choisir et ne pas subir !

**M<sup>me</sup> Florence RATAZ** reprend la parole pour expliquer que c'est la loi qui nous contraint pour la scolarité (*cf. p.21*). Obligation aux communes et non pas du Canton. L'ensemble de la région lémanique est en fort développement, même

devant Zürich même si la LAT risque d'infléchir la courbe de l'évolution démographique que l'on a connu jusqu'à maintenant. Les enfants que nous avons déjà sont à enclasser, sans faire de prédictions. L' AISGE a pris la croissance moyenne de la population et fait plus 1,5% pour prédire les besoins futurs d'ici à 2021 (*cf. p.23*).

Le **Président** ouvre la discussion sur la présentation du directeur.

M. **Cédric MARZER** demande qui a élaboré les statistiques et est-ce qu'il y a une incertitude qui est prise en compte ? M<sup>me</sup> **Florence RATTAZ** répond qu'elles sont faites par les Communes, qui ont fait le décompte de la population existante chaque année de 2006 à 2016, avec le rapport enfants/population. Ensuite l'extrapolation s'est faite en comptant 1,5% d'évolution pour 2021.

M. **Luc BADAN** remercie le travail de recherche fait en amont. Il a pris des renseignements sur Genève. Existe-t'il un service vaudois qui réévalue ses statistiques prises en début 2010 ? Il pense que la situation économique en Suisse n'est pas bonne, le Crédit Suisse à ce matin licencié encore environ 20% de son personnel et que cet aspect-là n'est pas tenu en compte. En 2010-2011, qui a déterminé les statistiques pour déterminer les besoins ? Il pense que ces chiffres ne sont pas adaptés et que l'investissement de 35 millions n'est pas justifié. M<sup>me</sup> **Florence RATTAZ** explique que tous les chiffres sont réels sur les données du Canton et du contrôle des habitants des communes. L'extrapolation est juste de 1,5% sur les valeurs réelles pour 2021-2026. L'économie va mal, mais les impôts sont à cet instant conséquents et peut-être que les enfants en école privée reviendront dans nos écoles. Même si c'est la crise, ça n'empêchera pas de faire des enfants. Ces enfants sont déjà nés. L'école n'est plus comme avant chargée de 30 élèves par classe, les besoins en locaux sont nombreux, les équipements également.

M<sup>me</sup> **BOLOMEY** faisant partie du comité de pilotage, comprend cette préoccupation, cette notion de comment prévoir, comment parer aux dépenses. L'Etat de Vaud y travaille, le service vaudois travaille sur les prévisions. L'école est prudente vis-à-vis des enfants qui partent en école privée. Le retour de ces enfants à l'école publique est à craindre pour créer un sureffectif. Dans les faits, nous observons une régularité de la croissance démographique sur le district de Nyon.

M. **Paul MENARD** responsable des finances pour la Commune de St-Cergue, reprend la notion de l'économie va mal. La LAT est là pour gérer et contrôler la croissance de la population. Sur le Canton de Vaud pour 2040, la fourchette

basée de la population sera de 980'000, la fourchette moyenne sera de 1'000'040 et pour la fourchette haute 1'150'000. Le bassin lémanique est la région qui croît le plus aujourd'hui ! Nous, responsables municipaux nous devons faire face à cette croissance. Les loyers sont moins chers sur St-Cergue, même en respectant la LAT à la lettre avec un taux de croissance de 1,7%, 2015 plus de 3,2% de taux de croissance à St-Cergue et 2016 4,2% de croissance. Les chalets et résidences secondaires deviennent des résidences principales. Le centre du village se densifie, bâtiment de plusieurs logements à la place des chalets. Aujourd'hui les prévisions sont largement conservatrices !

M. **Georges RICHARD** explique que les terrains à bâtir en ce moment, passeront d'une densification de 0.2 à 0.4, ce qui veut dire qu'il y aura plus de population sur ces terrains. Les statistiques datant de 1997, étaient les mêmes sur l'évolution des élèves et on se posait déjà la question pour la demande future de structure scolaire.

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** revient sur les propos du directeur, avant la loi LEO il y avait 3 voies et non pas 2. Pourquoi sur les 3 voies d'avant on ne pourrait pas dire que c'est la même chose qu'avec la loi LEO ? Et si concrètement il y a besoin de 15 de classes pourquoi ne pas prévoir plus de classes ? Le **Président** rejoint cette discussion. Si on regarde la projection de 2026 il faudrait 40 classes !

M. **Simon LAGGER** répond que cette augmentation concerne les 18 classes de 9-11P qui se répartissent en 2 voies. C'est la conséquence directe de la LEO. En fonction des niveaux des élèves de VG la séparation demandent des classes supplémentaires, car ce regroupement de niveau donne des classes en sureffectif. L'enseignement à niveau se fait dans des classes d'effectif plus petits. Il revient sur l'intervention de M. **BADAN** sur le prix qui est conséquent. L'école ne sera pas luxueuse, nous demandons juste des classes supplémentaires robustes qui devront tenir 30 ans. Le projet final sur le site de Le Muids sera de 24 classes qui seront modulaires. L'incertitude est contrôlée sur les 14 futures classes, 2 classes de réserves et par la suite, nous verrons la disposition des classes à mettre en place.

Le **Président** exprime que ce domaine de l'école est évolutif. Peut-être que dans 15 ans les enfants seront sur leur tablette et non plus dans des murs des écoles ?

M<sup>me</sup> **BOLOMEY** explique qu'en travaillant souvent dans les Uni et à l'EPFL la question se posait déjà. Mais les exercices et le travail doit être fourni en relation

entre des élèves et des enseignants, les interactions entre les élèves sont importantes et doivent être fait au sein d'établissement.

M<sup>me</sup> **Odile ROCHAT** revient sur le sujet en expliquant que l'école de Le Muids sera modulable et si la démographie augmente, elle pourra fournir les espaces nécessaires, mais aujourd'hui nous devons faire face à ce manque de places. Il est difficile de prévoir l'éducation à 10-15 ans, mais en tant que Municipale, nous devons prendre nos responsabilités, aujourd'hui pour notre population.

M<sup>me</sup> **Florence RATTAZ** précise qu'il y aura un battement de 2 classes. Il y aura 15 classes mais aussi des petites classes de dégagement et des classes spéciales. Elle pense que malgré l'évolution l'école reste l'école. Elle donne l'exemple de sa fille à l'UNI qui propose l'enregistrement des cours, mais les élèves se déplacent pour avoir les interactions avec les enseignants et les autres élèves, alors qu'ils n'auraient pas besoin de bouger de la maison.

M<sup>me</sup> **BOLOMEY** répond que les parcours des élèves deviennent de plus en plus indépendants et étudiés au plus près de besoins des élèves et ceci demande des petites classes.

M. **Simon LAGGER** répond que les classes sur le site de Le Muids sont pensées à 80 m<sup>2</sup> pour permettre des petits coins pour des groupes différents. Les couloirs sont pensés assez larges, pour éventuellement pallier au manque de place. La pédagogie est pensée pour les différents ateliers et l'enseignement spécialisé, pour les années à venir.

M. **Paul MENARD** explique que la commune de St-Cergue est en forte croissance sur les 10 dernières années de la population. Elle se trouve à la 3<sup>ème</sup> position en Suisse en termes de croissance de population. Les enfants différents, avec un handicap (hyperactifs, trisomiques) sont aussi dans ces structures et doivent être pris en considération. Sur les 2 établissements, la situation de vétusté des écoles existantes est réelle et importante. La construction d'un nouveau bâtiment est juste urgente ! Le nouveau bâtiment sur le Vallon sera, pour sa version haute, à 6 classes, dont 2 salles de dégagement, si on tient compte de la croissance de St-Cergue, c'est déjà trop petit et la formule haute sera à entreprendre. Les appels d'offres et la mise à l'enquête sont en cours. Les travaux débiteront en début d'été (cf. p.24).

M. **Nicolas RAY** explique que toutes les questions posées auparavant sont justifiées, allons-nous construire trop grand, trop petit etc. La demande de l'AISGE envers la Municipalité d'Arzier-Le Muids, construisez-nous une école sur le Muids ? La Commune d'Arzier-Le Muids n'a pas désiré cette

construction, c'est un mandat fédéral. La Commune est la plus grande des 5, avec le plus d'habitants et le plus d'enfants et il paraît naturel de prendre les responsabilités pour ce nouvel établissement qui doit répondre aux besoins. Le site de le Muïds présente des contraintes :

-Contrainte historique, le centre de le Muïds reste dans l'esprit d'ancien village, vieilles granges, petits immeubles de 2 à 3 étages et peu de circulation. La Municipalité ne veut pas défigurer ce village avec un établissement gigantesque ! C'est le bâtiment qui doit s'intégrer à l'esprit du village et non pas le contraire.

-Contrainte du règlement sur les constructions, la hauteur maximum est de 13 mètres.

-Contrainte géographique sur 2 parcelles non extensibles et pas très grandes, entourées de route, d'immeubles et de champs. On ne peut pas monter trop haut, ne pas faire trop large la seule solution est de creuser ! Creuser c'est cher et en plus c'est un terrain marécageux qui complique la construction. Les solutions sont étudiées par des géologues et des ingénieurs pour ce terrain humide.

-Contrainte liée aux habitants, interdiction aux camions pendant la construction de passer par le village, les enfants y jouent. Les choix sont déterminés par le concours, les volumes sont convenus par la DGEO et les architectes pour la structure. L'établissement de Le Muïds sera composé de 14 classes, puis une extension future, pour l'instant ça sera le parking. Salles de classes, salles de dégagements, salle de musique, salle spéciale ACM, salle d'art graphique et une médiathèque. Toutes ces salles sont prévues et prendront de l'espace. Ce bâtiment sera un espace de vie, ressemblant à un Campus, respectant les contraintes des écoles et pour créer toute une vie autour du bâtiment, un certain nombre de salles seront ouvertes au public. Les chœurs, les troupes de théâtre pourront utiliser ces locaux, comme la salle de musique située en haut du bâtiment de le Muïds. La médiathèque sera basée sur un concept d'ouverture différée pour les écoles et les personnes privées. La salle polyvalente sera de 150 places, qui pourra être divisée en petite salle. La salle de gymnastique triple sera semi enterrée, avec des puits de lumière. La salle de gym triple (VD6) fait l'objet de subvention du Canton, c'est pour ceci qu'il est choisi de faire directement 3 salles et non pas 2, puisqu'il sera difficile de recreuser sous le bâtiment par la suite. C'est la seule salle triple sur le haut du district de Nyon. Le conseil régional pourra également subventionner cette salle. Des sponsors sont recherchés, des fédérations sportives comme le club de Handball TCGG et également le badminton. Il y aura des gradins dépliant pour 300 personnes et une buvette. Il y aura une UAPE, les besoins vont en augmentant, accueil avant l'école, durant le midi et après l'école pour les devoirs surveillés. La partie



réfectoire est aussi étudiée avec les diverses idées des communes (cf. p.25).4 axes de développement :

1. Utilitaire : l'école d'Arzier existante est une œuvre d'art difficilement utilisable et inappropriée, un cauchemar énergétique, il ne sera pas fait la même erreur.
2. Intégration : l'école doit s'intégrer à le Muids et non pas l'inverse. On n'amène pas 500 élèves dans un bâtiment sans traumatiser le village tout entier.
3. Financier : l'école ne sera pas luxueuse, les coûts de maintenance sont à prendre en compte pour la construction, car elle est sous la responsabilité de l' AISGE.
4. Axe de modularité : les classes seront modulables en fonction des besoins et sera évolutif sur environ 30 ans.

En 2020 début des classes à Le Muids. Image : « ceux qui vont inaugurer ce bâtiment en tant qu'élèves, seront ceux qui conduiront leurs propres enfants 30 ans plus tard. »

Le **Président** explique que 3 millions sont déjà avancé et financé par Arzier-Le Muids en ce moment et non pas par l' AISGE, le premier risque financier est donc pour la commune d'Arzier-Le Muids. M. **Nicolas RAY** répond qu'au mois de mars il y aura la réception de l'avant-projet (technique, chauffage, eau etc.) et ce rapport aura un prix maximum pour la construction, il sera ré-affiné par la suite, décrit salle par salle. Le budget final sera présenté au CI et à tout moment la discussion sera ouverte pour les membres sur la décoration intérieure et les différents besoins. Les chiffres définitifs seront présentés cet été aux membres du CI. Le calendrier prévoit qu'en juin il y aura la fin du projet et en septembre la demande d'obtention de permis de construire et le dépôt des soumissions. Le préavis de construction sera amené en mars 2018 au conseil communal d'Arzier-Le Muids. Le préavis d'intention d'achat sera présenté en février- mars 2018 au CI AISGE. Le **Président** clôt la discussion.

## 7. NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DE PILOTAGE DE LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SCOLAIRE DE LE MUIDS

Le **Président** demande au CODIR une explication concernant le fonctionnement de cette commission.

M. **Nicolas RAY** explique que le maître d'ouvrage est la commune d'Arzier-Le Muids et sa Municipalité. Le comité de pilotage est composé des ingénieurs et des spécialistes. Il a un membre du conseil communal d'Arzier-Le Muids qui est

également membre de la commission d'urbanisme et nous attendons un membre du CI, il y a également un membre du CODIR, M<sup>me</sup> **Florence RATTAZ**. Pour info, celui-ci doit être disponible en journée 2-3 heures une fois par mois, pour rencontrer les corps de métiers sur le site. Ce comité est là pour soutenir la Municipalité d'Arzier-Le Muids et émettre des idées, ce n'est pas un pouvoir décisionnaire.

**M. Cédric MARZER** de la Commune de Trélex, ingénieur civil se propose. Il est élu par acclamation.

## 8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

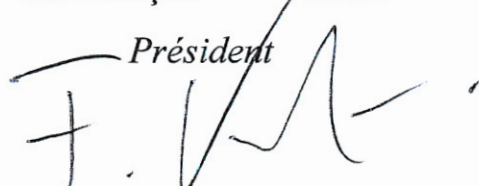
M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** remercie les intervenants pour cette présentation ainsi que pour les compléments d'information fait par le CODIR et le directeur M. **Simon LAGGER**.

Le **Président** annonce la prochaine séance le 5 avril 2017, si la salle est libre à Trélex et la Commune de Genolier offre un verre de l'amitié.

Fin de la séance à 22h10

### Pour le bureau du Conseil Intercommunal :

M. François VAUTIER

*Président*  


M<sup>me</sup> Valérie ZEENDER

*Secrétaire*  
